

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité de statistique**Quatrième session**

Bangkok, 25-27 mars 2015

Point 3b) de l'ordre du jour provisoire*

Initiatives régionales: statistiques démographiques et sociales**Élaboration d'une stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques démographiques et sociales en Asie et dans le Pacifique******Rapport du Groupe consultatif technique sur les statistiques démographiques et sociales***Résumé*

À sa deuxième session, le Comité de statistique a établi un Groupe consultatif technique sur les statistiques sociales, qui a reçu les responsabilités suivantes: a) donner au Comité des recommandations sur la portée des statistiques sociales que tous les pays de la région devraient être en mesure de produire d'ici à 2020, en prenant en compte la pertinence des statistiques, les priorités politiques et la variété des capacités statistiques nationales des États membres; b) établir des directives méthodologiques et techniques pour la formulation et la mise en œuvre d'un programme régional, notamment par l'élaboration d'un ensemble de statistiques sociales de base; et c) fournir des conseils sur les plans d'application à moyen et à long termes d'une stratégie régionale, notamment le suivi et l'évaluation.

À sa troisième session, le Comité a décidé d'inclure les statistiques démographiques dans le programme de travail du Groupe consultatif technique. À sa réunion du 24 février 2013, le Bureau a approuvé le mandat révisé du Groupe, lequel a reçu le nouveau nom de « Groupe consultatif technique sur les statistiques démographiques et sociales », ce changement de nom reflétant l'élargissement de la portée de ses activités.

Le présent rapport décrit le processus suivi par le Groupe consultatif technique pour élaborer une stratégie régionale destinée à améliorer les statistiques démographiques et sociales selon les indications du Comité.

La stratégie dans son ensemble est présentée dans un document de séance et est soumise au Comité pour examen et pour éventuelle adoption.

* E/ESCAP/CST(4)/L.1.

** La soumission tardive du présent document est due à la nécessité d'y faire figurer les questions soulevées lors des débats les plus récents sur le programme de développement pour l'après-2015, en particulier les recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques et les données pour le programme de développement pour l'après-2015, et celles du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, institué par le Secrétaire général.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Élaborer une stratégie régionale pour les statistiques démographiques et sociales.....	2
II. Ensemble de statistiques démographiques et sociales.....	3
III. Le cadre de capacité pour les statistiques démographiques et sociales.....	5
IV. Processus d'évaluation des capacités pour l'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base.....	8
V. Questions à examiner.....	9

Figures

1. Éléments d'une stratégie de renforcement des capacités pour les statistiques démographiques et sociales, tels que conçus par le Comité de statistique et le Groupe consultatif technique.....
2. Domaines des statistiques démographiques et sociales.....

I. Élaborer une stratégie régionale pour les statistiques démographiques et sociales

1. L'élaboration d'une stratégie régionale pour les statistiques démographiques et sociales trouve son origine dans l'objectif stratégique général approuvé par le Comité de statistique à sa deuxième session selon lequel « tous les pays de la région devraient avoir d'ici à 2020 la capacité de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales »¹.

2. Cet objectif a été ultérieurement avalisé par la Commission dans sa résolution 67/11, qui soulignait l'importance des statistiques officielles en tant que question relevant de l'ensemble des services de l'État – et sans lesquelles il serait pratiquement impossible de concevoir, suivre et évaluer des politiques efficaces.

3. À sa deuxième session, le Comité a, par sa décision 2/2, créé le Groupe consultatif technique sur les statistiques sociales pour atteindre cet objectifs dans le domaine des statistiques sociales.

4. Le Groupe consultatif technique a désigné trois éléments qui constituent le fondement de la stratégie régionale de renforcement des capacités:

a) L'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base, qui définit la portée et les objectifs du renforcement des capacités en matière de statistiques démographiques et sociales;

b) Un cadre de capacité qui définit les conditions que doit remplir un système statistique national et les caractéristiques qu'il doit posséder pour pouvoir produire des statistiques démographiques et sociales de manière souple et soutenue;

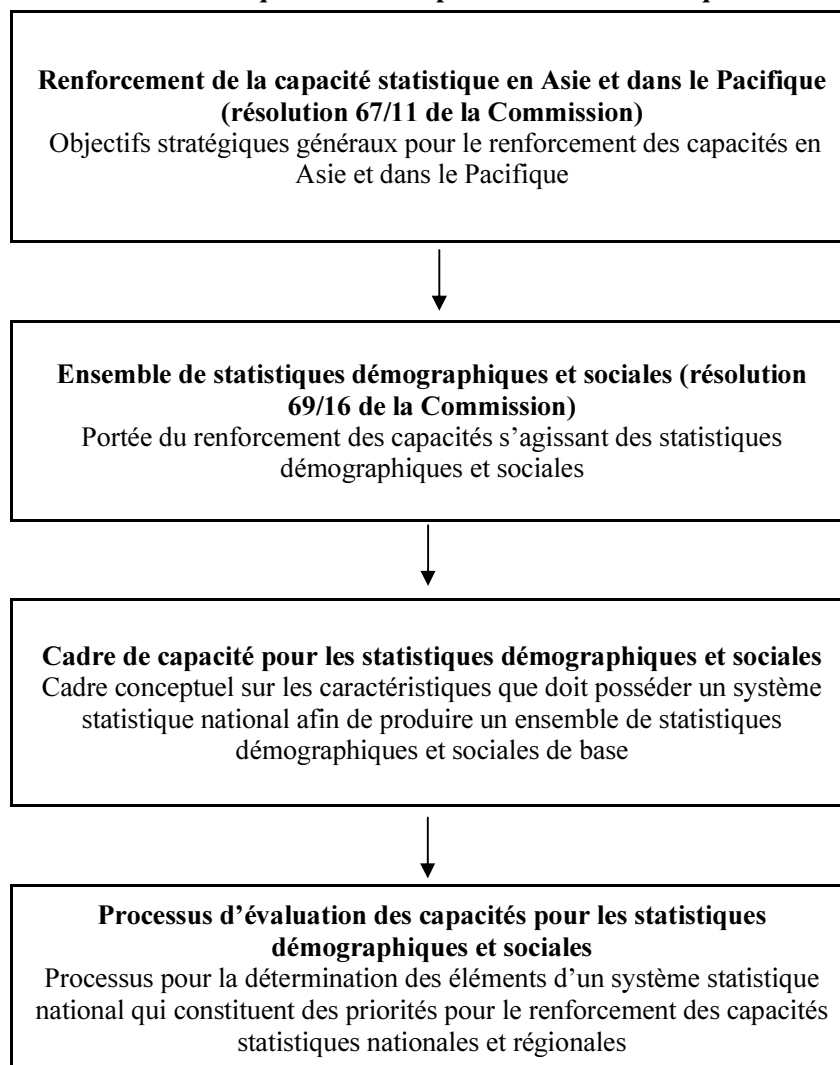
c) Un processus d'évaluation pour la définition de priorités en matière de renforcement des capacités.

¹ E/ESCAP/CST(2)/9, recommandation 2/1.

5. Les consultations se poursuivent sur la stratégie régionale qui a été élaborée à partir de ces trois éléments, et les résultats seront présentés à la quatrième session du Comité dans un document de séance².

Figure 1

Éléments d'une stratégie de renforcement des capacités pour les statistiques démographiques et sociales, tels que conçus par le Comité de statistique et le Groupe consultatif technique



II. Ensemble de statistiques démographiques et sociales

6. L'une des premières tâches du Groupe consultatif technique a été de définir une gamme de statistiques démographiques et sociales permettant d'appuyer la formulation des politiques officielles affectant la vie et les conditions d'existence de la population. Cet ensemble de base comprend 11 domaines prioritaires concernant les aspects sociaux et les mesures à prendre (les domaines), et 75 grandes questions fondamentales portant sur ces différents domaines (les thèmes statistiques). Le Groupe consultatif technique

² Le texte intégral de la stratégie régionale pour les statistiques démographiques et sociales est disponible, en anglais seulement, dans le document de séance (E/ESCAP/CST(4)/CRP.1).

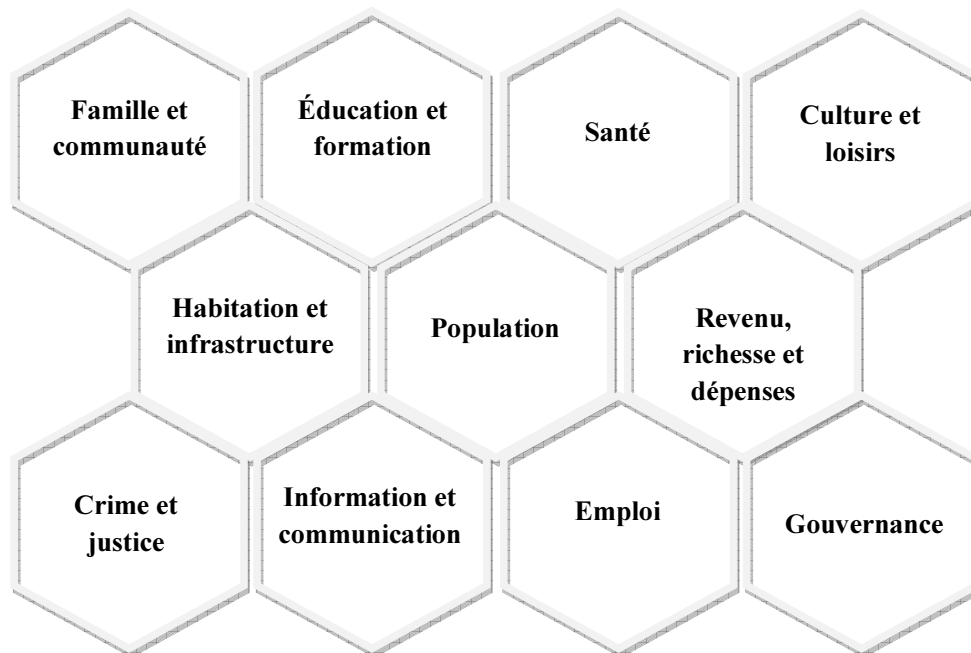
a défini l'ensemble de base en ce qui concerne les thèmes statistiques mais il n'a pas précisé de série d'indicateurs prescriptifs. Il s'agissait de laisser aux pays la flexibilité voulue pour identifier les indicateurs correspondant le mieux à leurs priorités politiques.

7. Il y a lieu de noter que l'ensemble de base comprend également une série de caractéristiques possibles pour chaque thème statistique. Ces dernières mettent en évidence par exemple la nécessité de désagréger le thème statistique « naissances » selon l'âge de la mère, le lieu de naissance et le sexe de l'enfant. Cet aspect de l'ensemble de base est particulièrement important pour permettre d'obtenir les données plus désagrégées devenues nécessaires avec le programme de développement pour l'après-2015.

8. À l'issue d'une consultation avec les États membres et les partenaires internationaux de développement, l'ensemble de base a été soumis au Comité à sa troisième session, lequel a recommandé (dans sa recommandation 3/1) qu'il soit utilisé comme cadre régional pour le renforcement des capacités. La Commission a approuvé la recommandation du Comité dans la résolution 69/16, insistant ainsi sur l'importance des statistiques démographiques et sociales pour les gouvernements de la région.

Figure 2

Domaines des statistiques démographiques et sociales



9. L'ensemble de base de statistiques démographiques et sociales est particulièrement pertinent pour le programme de développement pour l'après-2015. La totalité des 110 cibles³ proposées par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable requiert des données exactes et à jour, et 63% d'entre-elles proviennent directement de statistiques relevant de l'ensemble de base.

³ Non compris les 59 cibles relatives aux moyens d'exécution

III. Le cadre de capacité pour les statistiques démographiques et sociales

10. L'ensemble de base donne expression à l'aspiration commune des pays de l'Asie et du Pacifique, qui souhaitent développer leur capacité de production de statistiques démographiques et sociales. Il ne répond toutefois pas à certaines questions telles que les suivantes: Les statistiques démographiques et sociales produites actuellement répondent-elles à leur objectif? Comment peut-on développer la capacité de production et de publication de l'ensemble de base? Quelles sont les caractéristiques que doit présenter un système statistique national pour pouvoir appuyer la production durable de l'ensemble de base? Quels sont les indicateurs d'un système statistique national robuste?

11. Étant donné l'ambition dont témoigne l'ensemble de base, l'absence de mesures ou de cadre unificateurs qui permettraient d'intégrer ses éléments constitutifs, et l'absence d'impératifs pour l'adoption de normes internationales qui gouverneraient son établissement, il est particulièrement difficile de répondre à ces questions.

12. En l'absence d'une base théorique permettant de guider le renforcement des capacités en matière de statistiques démographiques et sociales, le Groupe consultatif technique a décidé à sa troisième réunion, tenue du 6 au 8 mars 2013, de mettre au point un cadre de capacité qui aurait les effets suivants:

- a) Élargir le contexte directif, les sources de données et les classifications et directives techniques existantes correspondant à chacun des domaines de l'ensemble de base;
- b) Constituer une base pour l'évaluation de la qualité des statistiques démographiques et sociales;
- c) Définir les caractéristiques essentielles d'un système statistique national capable de produire des statistiques correspondant à l'ensemble de base.

13. Ce cadre a été mis au point par le Groupe consultatif technique à sa quatrième réunion, tenue du 25 au 27 novembre 2013⁴, et est brièvement récapitulé ci-après.

A. Cadre de capacité, première partie: contexte politique pour les 11 domaines de l'ensemble de base

14. Le premier élément du cadre de capacité présente le contexte politique directif régional correspondant à chacun des 11 domaines qui sous-tendent l'ensemble de base. Pour que chaque pays de la région puisse identifier ses priorités en matière de statistiques démographiques et sociales, il importe qu'il procède à un examen de son propre contexte politique et des grandes questions qui y sont liées et que l'ensemble de statistiques doit permettre de traiter. Le contexte politique régional offre un cadre indicatif que les pays peuvent utiliser en même qu'une liste en regard de laquelle les priorités nationales peuvent être comparées, précisées et développées.

⁴ www.unescap.org/sites/default/files/ESCAP-CapacityFramework.pdf

B. Cadre de capacité, deuxième partie: caractéristiques permettant de définir la qualité des statistiques officielles

15. Le deuxième élément du cadre de capacité examine les caractéristiques qui permettent de définir un ensemble efficace de statistiques démographiques et sociales. L'objectif est d'aider un pays à envisager ses statistiques de deux façons: tout d'abord en l'aidant à définir les qualités auxquelles doit répondre un ensemble de statistiques, par exemple. Comment convient-il de désagréger les statistiques et selon quels groupes de population afin de pouvoir répondre aux questions d'importance majeure? Quand l'information doit-elle être disponible? Quelle forme d'accès est-elle nécessaire? Deuxièmement, en aidant le pays à s'assurer que les statistiques disponibles répondent aux principaux besoins des utilisateurs et à voir si des améliorations s'imposent.

16. Le cadre ci-dessus permettra à un pays de bien se rendre compte des domaines dans lesquels de nouvelles statistiques sont nécessaires et de voir s'il convient de développer l'analyse et la diffusion des statistiques déjà établies afin de répondre aux besoins nationaux d'information.

C. Cadre de capacité, troisième partie: éléments d'un système statistique national efficace

17. Le troisième élément du cadre de capacité précise les caractéristiques que doivent présenter les individus et les institutions qui, ensemble, contribuent à produire et diffuser les statistiques officielles au nom des autorités nationales – en l'occurrence le système statistique national – pour que cette entreprise soit fiable, appropriée, objective et durable.

18. Ces caractéristiques peuvent être groupées en fonction de six exigences essentielles qui constituent la base d'évaluation des caractéristiques existantes du système statistique national et permettent de déterminer les problèmes systémiques les plus urgents dont il importe de tenir compte.

19. Ces six exigences principales comportent deux grandes catégories de caractéristiques: il y a tout d'abord des caractéristiques communes ou fondamentales, qui s'appliquent également aux stratégies et programmes du Comité pour le renforcement des capacités en matière de statistiques économiques ou environnementales, comme par exemple la nécessité d'une législation statistique plus vigoureuse et plus efficace qui garantisse l'impartialité des statistiques officielles.

20. Deuxièmement, il y a les caractéristiques qui sont propres aux statistiques démographiques et sociales, telle que la nécessité de données désagrégées pour mesurer les résultats ou les causes de l'inégalité, pour identifier les sous-groupes vulnérables de la population et permettre de prévoir des interventions ciblées afin de « faire en sorte que chacun soit compté »; la nécessité de faire face à diverses situations: l'absence de normes et cadres internationalement reconnus pour guider la collecte, l'analyse et la présentation de rapports dans les domaines émergents, tels que les statistiques de la gouvernance; la difficulté de cibler les groupes « invisibles » tels que les travailleurs du secteur informel ou les victimes de la violence sexuelle; et la nécessité d'obtenir des données des informations plus détaillées sur la qualité de l'enseignement que reçoivent les enfants et la qualité des possibilités d'emploi qui leur sont offertes lorsqu'ils quittent l'école.

21. Les six conditions essentielles pour permettre à un système statistique national d'appuyer la production de l'ensemble de base sont résumées ci-après.

1. Un engagement vigoureux

22. Pour qu'un système statistique soit véritablement solide, il importe que les autorités accordent beaucoup de prix à des statistiques objectives. Il faut qu'elles apprécient l'intérêt des statistiques tant pour l'utilisation qu'elles en font elles-mêmes dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des politiques que pour leur utilisation par le public en général, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, dans la prise de décisions et pour instaurer la confiance dans le fonctionnement et les orientations du service public.

2. Des institutions impartiales et professionnelles

23. Les capacités futures d'un système statistique national dépendent en grande partie de l'adoption de mesures vigoureuses prises pour lui permettre de rassembler, compiler et diffuser des séries de statistiques officielles objectives de grande qualité. Cela comprend notamment les mandats juridiques gouvernant la production professionnelle de données et statistiques officielles et leurs diffusion impartiale.

3. Des fonds suffisants

24. La capacité d'un système statistique national, y compris ses ressources humaines, financières, informatiques et autres, dépend largement du niveau de financement, de la nature des sources de financement auxquelles il est fait appel et de l'autonomie des personnes responsables de l'allocation des fonds. Un système statistique mal financé sera incapable de produire les statistiques démographiques et sociales nécessaires pour appuyer l'élaboration et l'évaluation des politiques, et pour informer les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les collectivités des questions importantes sur le plan social.

4. Sources de données

25. Les principales sources de données requises pour les statistiques démographiques et sociales comprennent les recensements de la population et de l'habitation, les enquêtes sur les ménages, par exemple l'enquête sur la population active, et des enquêtes administratives telles que celles qui sont effectuées pour la prestation de services publics tels que santé, éducation et justice.

5. Compétences

26. L'élaboration, la gestion et la diffusion de statistiques officielles de grande qualité requièrent un accès à une large gamme de personnes professionnellement qualifiées. Les compétences requises sont d'ordre très divers: statistique, technique, gestion et directif, et sont nécessaires à des niveaux également différents depuis « une certaine compréhension » jusqu'à « une expertise prouvée ».

6. Infrastructure statistique technologique et méthodologique

27. Par infrastructure statistique, on entend les outils qui permettent le fonctionnement d'un système statistique. Ces outils peuvent aider à organiser le système, à en améliorer l'efficacité, à créer de nouveaux produits ou simplement à effectuer les tâches courantes du système.

IV. Processus d'évaluation des capacités pour l'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base

28. Le cadre de capacité définit les caractéristiques nécessaires à un système statistique national pour la production soutenue de l'ensemble de base. Le troisième élément du renforcement des capacités qui a été développé par le Groupe consultatif technique consiste en un processus d'identification des caractéristiques exigeant une action nationale prioritaire et pour lesquelles un appui régional peut être très efficace.

29. À sa troisième réunion, le Groupe consultatif technique a décidé que ce processus doit faire intervenir toutes les parties prenantes au plus haut niveau des 11 domaines de l'ensemble de base pour les statistiques démographiques et sociales, incluant à la fois les producteurs et les utilisateurs.

30. Cet engagement très large est essentiel pour obtenir un appui politique, améliorer la coordination et pouvoir bénéficier de ressources adéquates. En mobilisant au départ une participation de haut niveau pour le renforcement des capacités, il sera également possible d'obtenir une meilleure visibilité et une meilleure compréhension des statistiques démographiques et sociales.

31. Comme le système statistique qui existe dans un domaine particulier des statistiques démographiques et sociales – par exemple la santé – risque fort de différer de celui qui existe dans un autre domaine, par exemple la justice, il peut être nécessaire de traiter un par un les problèmes qui se posent dans tel ou tel domaine particulier de l'ensemble de base.

32. Les examens qu'effectueront le chef du Service statistique national et les statisticiens principaux chargés de chacun des différents domaines de l'ensemble de base contribueront aussi directement au renforcement des capacités en mettant l'accent sur le rôle important des bureaux nationaux de statistique et en améliorant la coordination au niveau du système statistique national.

33. Les évaluations par domaine des problèmes de capacité pourront alors être utilisées pour définir une stratégie nationale de développement des statistiques démographiques et sociales et pour identifier les domaines dans lesquels un appui régional sera nécessaire.

34. À sa quatrième réunion, le Groupe consultatif technique a poursuivi l'élaboration du processus d'évaluation, et celui-ci a été utilisé à titre pilote en décembre 2013 et mars 2014, respectivement au Bhoutan et aux Philippines. Les principales conclusions de ces études pilotes sont résumées ci-après:

a) Il importe que les principales parties prenantes comprennent mieux les avantages et les modalités de l'appui régional pour le renforcement

des capacités nationales en matière de statistiques démographiques et sociales;

b) Les principales parties prenantes doivent aussi mieux comprendre les avantages et l'importance de leur active participation à un processus d'évaluation;

c) Tous les participants et en particulier les principales parties prenantes doivent être informés au moins quatre semaines à l'avance de l'exécution d'un processus d'évaluation;

d) Le processus d'évaluation doit être assez souple pour pouvoir être utilisé dans les différents systèmes statistiques nationaux de la région. Dans certains pays, le chef du bureau de statistique n'aura pas autorité pour coordonner une évaluation dans l'ensemble des services officiels, et un grand nombre de pays auront alors particulièrement besoin de renforcer leurs capacités;

e) Le succès du processus dépend de l'engagement des chefs de bureau de statistique et de la disponibilité des ressources;

f) Le questionnaire élaboré à l'appui de l'évaluation est trop long et trop complexe.

35. Ces études pilotes ont également donné l'occasion de faire en sorte que les priorités en matière de développement des capacités pour les statistiques démographiques et sociales soient intégrées dans les plans plus généraux de développement statistique national: au Bhoutan, dans le onzième plan quinquennal 2013-2018 et aux Philippines dans l'examen à mi-parcours du Programme de développement statistique des Philippines pour 2011-2017.

V. Questions à examiner

36. Le Comité de statistique est invité, à sa quatrième session:

a) À approuver la stratégie régionale présentée dans le document de séance (E/ESCAP/CST(4)/CRP.1);

b) À encourager les États membres et leurs partenaires à appliquer la stratégie et à procéder à des évaluations de leur capacité à produire l'ensemble de base et à identifier les problèmes prioritaires.